



COMMUNIQUE DE PRESSE

L'UNICEF Madagascar met l'accent sur le droit de tous les enfants à l'éducation à l'occasion du 21^{ème} anniversaire de la ratification de la Convention relative aux Droits de l'Enfant

Antananarivo, le 20 novembre 2012 – L'UNICEF Madagascar a célébré ce jour le 21^{ème} anniversaire de la ratification par Madagascar de la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) avec les élèves de l'Ecole Primaire Publique Bernard Canut de Faravohitra.

« Cette année, nous avons spécialement voulu célébrer la date du 20 novembre avec vous, dans une école primaire publique ; pour montrer un droit fondamental des enfants : le droit à l'éducation », déclare Steven Lauwerier, Représentant de l'UNICEF. Plus qu'un million d'enfants malgaches en sont encore privés à l'heure actuelle. Les défis en matière d'éducation sont encore énormes à Madagascar

. »

L'étude sur « *l'Exclusion scolaire et moyens d'inclusion au cycle primaire à Madagascar* - <http://www.unicef.org/madagascar/EXCLUSION-INCLUSIONweb.pdf>

- » publiée par l'UNICEF au début de cette année souligne que, déjà problématique auparavant,

la situation de l'exclusion scolaire au primaire a considérablement empiré depuis ces dernières années. Plus d'un enfant malgache sur quatre n'a pas accès aux écoles primaires. Selon cette étude, le taux net de scolarisation au primaire n'est plus que 73.4% en 2010 contre 83.3% en 2005. Par ailleurs, l'achèvement de l'enseignement primaire apparaît comme le plus grand défi du système éducatif malgache. Sur 100 enfants entrant au primaire, 33 seulement d'entre eux rentrent en première année de secondaire.

« En collaboration avec le ministère de l'Education Nationale et tous les acteurs de l'éducation à Madagascar, une de nos priorités est ainsi de ramener au plus vite tous les enfants exclus privés d'éducation. L'UNICEF continuera à accompagner la Grande île pour que chaque enfant malgache puisse bénéficier d'une éducation de base de qualité, survivre et s'épanouir. », rappelle Steven Lauwerier, Représentant de l'UNICEF à Madagascar.

A l'occasion de cette célébration, l'UNICEF a organisé plusieurs activités, entre autres, un concours de photographie portant sur le thème « Votre regard sur l'enfance », une manifestation avec les élèves de l'EPP Bernard Canut de Faravohitra qui ont, au travers de leurs craies, exprimé leurs besoins et leurs rêves. *« J'ai dessiné un enfant avec un ballon parce que les enfants ont le droit de jouer . »*, a affirmé Tsiresy, un élève de l'EPP de Bernard Canut.

La CDE a été adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 20 novembre 1989, afin de permettre aux Etats membres des Nations Unies de disposer d'un cadre juridique international pour la réalisation et le respect des droits de l'Enfant partout dans le monde. Madagascar a signé et ratifié la CDE en 1991.

UNICEF MADAGASCAR/www.madagate.com